

Exposition «La Franche-Comté au temps de Courbet» - Adoption du projet - Demandes de subventions et participations

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Direction des Musées organise à l'automne de l'année prochaine, au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, une exposition de portée internationale consacrée à «La Franche-Comté au temps de Courbet». Le Conseil Municipal a été saisi de ce projet lors de sa dernière réunion.

Cet événement figure parmi les six expositions d'intérêt national et bénéficie d'un soutien fort de la direction des Musées de France.

C'est une exposition de civilisation qui permettra de découvrir à partir de dix oeuvres emblématiques de Courbet conservées dans les collections publiques nationales et internationales le véritable portrait social et artistique de la région ; elle proposera également un autre regard sur Courbet et son temps.

50 000 visiteurs sont attendus.

Son budget prévisionnel 2000 s'établit comme suit :

Dépenses

1 - Préparation Conception

Restaurations 2 ^{ème} tranche	160 000 F	
	Total	160 000 F

2 - Transport Assurance

Transport	300 000 F	
Convoiment	50 000 F	
Assurances	150 000 F	
	Total	500 000 F

3 - Muséographie

Frais de muséographie	450 000 F	
Honoraires architecte	150 000 F	
	Total	600 000 F

4 - Action Culturelle

Conception	40 000 F	
Réalisation	60 000 F	
Vacations	60 000 F	
Audiovisuel	60 000 F	
Conférences, divers	30 000 F	
	Total	250 000 F

5 - Evaluation de l'exposition et partenariat

Evaluation et partenariat	30 000 F	
	Total	30 000 F

6 - Communication

Budget prévisionnel	350 000 F	
	Total :	350 000 F

7 - Catalogue

Auteurs prévus : Introduction générale par M. Vernus, G. Bordet, B. Foucart, autres collaborateurs	530 000 F	
	Total	530 000 F

8 - Frais divers

Secrétariat	50 000 F	
Autres	20 000 F	
	Total	70 000 F
Total des dépenses :		2 490 000 F

Recettes

Ville de Besançon (dont 400 000 F à inscrire au BP 2000)	890 000 F	
Département	400 000 F	
Région	400 000 F	
Direction des Musées de France	400 000 F	
Mécénat	400 000 F	
	Total des recettes	2 490 000 F

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition et à autoriser M. le Maire à :

- solliciter les subventions et participations auprès des divers partenaires,

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant dès réception des décisions attributives les participations obtenues, en recettes sur les imputations 90.322.1321/1322/1323/1328.00401.52000 et 92.322.74718/7472/7473/7478.00401.52010 et les réaffecter en dépenses sur les imputations 90.322.2161/2316.00401.52000 et 92.322.6068/617/6226/6236/6248.00401.52010.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 1999.